

Xylella fastidiosa, une menace pour l'arboriculture

Xylella fastidiosa, dont on dénombre plusieurs sous-espèces, est une bactérie de la famille des Xanthomonadaceae. Au Maroc, elle menace plus de 350 espèces végétales arboricoles, ornementales et forestières comme l'olivier, les arbres d'agrumes, la vigne, l'amandier, le prunier, le pêcher, l'acacia, le romarin, le rosier, etc.

La proximité du Maroc avec la France et l'Espagne, pays où est présente la bactérie, impose une vigilance extrême. Si Xylella fastidiosa n'est pas encore présente au Maroc, grâce à une surveillance optimale (la bactérie est inscrite sur la liste des organismes nuisibles de quarantaine), il est préférable de s'informer de ses dangers. De nombreuses espèces végétales et arboricoles sont sensibles à la bactérie ce qui représente une grande menace pour le Maroc, riche de milliers d'hectares d'oliviers, d'arbres d'agrumes et autres.

Tout comme le Citrus Tristeza Virus, il n'existe aucun moyen de lutte ou de traitement curatif pour empêcher le développement de la maladie.

Les appellations de la maladie

Le nom donné à la maladie causée par la bactérie Xylella fastidiosa varie selon la plante-hôte. Voici les principaux noms :

- Olivier : Complexe de dessèchement rapide
- Vigne : Maladie de Pierce (Pierce's disease)
- Agrumes : Chlorose panachée (Variegated chlorosis)
- Amandier : Brûlure foliaire (Almond Leaf Scorch)
- Prunier : Brûlure foliaire (Plum Leaf Scald)
- Pêcher : Phony Peach Disease (PPD)
- Laurier-rose : Oleander Leaf Scorch (OLS)
- Luzerne : Alfalfa Dwarf Disease (ADD)

Il existe quatre sous-espèces :

- *Xylella fastidiosa*. subsp. *fastidiosa* sur la vigne, l'amandier et le caféier
- *Xylella fastidiosa*. subsp. *multiplex* sur l'amandier et autres *Prunus* spp. ainsi que sur plusieurs espèces de feuillues et autres essences ornementales
- *Xylella fastidiosa* subsp. *pauca* sur l'olivier et les agrumes et notamment l'oranger, le caféier, l'amandier, le myrte, le romarin, le laurier rose, etc.
- *Xylella fastidiosa* subsp. *sandyi* sur le laurier rose.

Les symptômes

Les symptômes liés à l'infection par *Xylella fastidiosa* varient d'une espèce végétale à une autre. Les plus communs sont :

- Les brûlures foliaires, le dessèchement des rameaux puis la mort du sujet attaqué dans les cas graves (vigne, olivier, laurier rose, amandier, chêne, platane, etc.),
- La chlorose foliaire qui se manifeste principalement sur l'oranger et le caféier,
- Le nanisme (ralentissement de la croissance) et la réduction des entre-nœuds sont des symptômes souvent observés sur les vignes, rosacées à noyaux, luzerne, etc,
- La réduction de la taille des fruits chez les arbres d'agrumes,
- Le brunissement des tissus vasculaires

Ces symptômes ne sont pas spécifiques et peuvent être confondus avec d'autres. Toutefois, la rapidité de leur évolution est un facteur qui peut attirer l'attention sur la présence éventuelle de la bactérie.

Dissémination de la bactérie

La bactérie *Xylella fastidiosa* se transmet d'un végétal à un autre par le biais de deux facteurs. Les insectes et plus particulièrement les « piqueurs-suceurs » sont contaminés lorsqu'ils s'alimentent de la sève brute du xylème. Les principaux insectes vecteurs des souches de *Xylella fastidiosa* sont ceux de la famille des Cicadellidae (cicadelles), Cercopidae (Cercopes) et Aphrophoridae (Aphrophorides) et probablement les Cicadidae (Cigales).

Le deuxième moyen de dissémination est l'importation de matériel végétal en provenance de pays contaminés. C'est pourquoi la réglementation phytosanitaire nationale stipule des mesures spéciales telles que l'interdiction de son introduction. Les outils de tailles et le matériel provoquant des blessures

ont aussi la capacité de transmettre la maladie d'une plante à une autre. La multiplication, l'exportation et la plantation de plants contaminés représentent un risque important de dissémination.

En cas de suspicion de la maladie

Si certains symptômes inhabituels ou douteux sont observés sur des plantes sensibles à la bactérie *Xylella fastidiosa* ou si un risque a été pris lors de l'importation de matériel importé, la réglementation impose de prévenir en urgence les services l'ONSSA. Il est obligatoire de déclarer sa suspicion, et d'éradiquer les plantes touchées en cas d'infection confirmée.

Lien article : <http://www.agrimaroc.ma/xylella-fastidiosa-arboriculture/>